



RAPPORT D'ACTIVITÉ

AEDH

2014 - 2015

**ASSOCIATION
EUROPÉENNE POUR LA
DÉFENSE DES DROITS DE
L'HOMME**

33 rue de la Caserne
1000 Bruxelles (Belgique)
Tel : +32 (0) 2 511 21 00
Fax : +32 (0) 2 511 32 00
Site Internet : www.aedh.eu
Email : [info\(at\)aedh.eu](mailto:info(at)aedh.eu)

TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES-NOUS ?	4
OBJECTIFS	4
MÉTHODES	4
THÉMATIQUES	4
NOS MÉTHODES	5
VEILLE POLITIQUE ET JURIDIQUE	5
TRAVAIL DE SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	5
DIALOGUE AVEC LES INSTITUTIONS ET TRAVAIL DE PLAIDOYER	5
PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	6
ASILE ET IMMIGRATION	6
NAUFRAGES EN MEDITERRANEE ET VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME A LA FRONTIERE SUD	6
LE PAQUET ASILE ET SA TRANSPOSITION DANS LA LEGISLATION NATIONALE	7
PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS DU BUREAU EUROPEEN D'APPUI EN MATIERE D'ASILE (EASO)	7
DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DES MIGRANTS DANS L'UE. UNE FICHE DE SYNTHÈSE DE L'AEDH	8
DENONCIATION DES ACCORDS DE READMISSION	8
REJET D'UNE PROPOSITION DE LOI QUI ACCROÎT LA VULNERABILITE DES REFUGIES	8
PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	9
RÉFORME DU CADRE GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES DANS L'UNION EUROPÉENNE	9
TRAVAIL POUR LA MODERNISATION DE LA CONVENTION N° 108 DU CONSEIL DE L'EUROPE	9
PROJET « FICHAGE, INFORMER LES CITOYENS »	9
LE PROJET INSEROM : LES ROMS ONT DES DROITS !	10
CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE	11
SEMINAIRE SUR L'ETAT DE LA DEMOCRATIE EN EUROPE DU SUD-EST	11
ATELIER DE REFLEXION SUR L'EXTRÊME DROITE	11
COLLOQUE SUR L'ETAT DES DROITS DE L'HOMME DANS L'UE	11
COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS PARTENAIRES: SOCIETE CIVILE EUROPE	11
REDACTION D'UNE FEUILLE DE ROUTE SUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ART 11 DU TRAITE SUR L'UNION EUROPEENNE	11

DENONCER METHODE ET DISPOSITIONS DU PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT - TTIP	12
DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX	12
LUTTE POUR UNE AUTRE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS L'UE?	12
COMMUNICATION	13
LE SITE INTERNET, LA PAGE FACEBOOK, LE COMPTE TWITTER	13
LA NEWSLETTER	13
LES COMMUNIQUÉS ET NOTES D'ANALYSES	13
L'AEDH DANS LA PRESSE	13
LES MEMBRES DE L'AEDH	14
MEMBRES DE PLEIN EXERCICE EN MAI 2015	14
GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT	16
	16
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
LE BUREAU EXÉCUTIF	16
PRÉSIDENTS D'HONNEUR	16
L'ÉQUIPE SALARIÉE AU 1 MAI 2015	16
STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES	17
MOYENS FINANCIERS 2014	18

QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 2000, l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) est un réseau européen de 32 organisations de défense des droits de l'Homme basées dans 23 Etats membres de l'Union européenne et en Suisse. Dans une Europe où des choix importants sont faits au niveau européen et concernent plus de 500 millions de personnes, l'AEDH défend et promeut les droits de l'Homme, la démocratie, et la citoyenneté.

OBJECTIFS

L'AEDH s'engage pour :

- une Europe démocratique dans laquelle les citoyens aient un réel pouvoir ;
- une Europe qui soit fondée sur le respect des libertés de chacun ;
- une Europe qui garantisse les droits économiques, sociaux et culturels ;
- une Europe qui choisisse un mode de développement durable et qui soit respectueuse de son environnement ;
- une Europe sans discrimination ;
- une Europe ouverte sur le monde et qui assume ses responsabilités internationales.



*Pour une Europe des droits de l'Homme !
For a Europe of Human Rights!*

MÉTHODES

L'AEDH

- sensibilise et informe ses membres et les citoyens sur les politiques de l'Union européenne ayant un impact sur les droits de l'Homme;
- réunit ses membres autour de ses priorités thématiques pour l'élaboration d'analyses et de positions communes ;
- porte ses revendications auprès des décideurs politiques européens ;
- s'associe aux actions collectives des réseaux européens pour défendre ensemble les droits de l'Homme.

THÉMATIQUES

Dans son travail, l'AEDH se concentre en particulier sur :

- les droits économiques, sociaux et culturels
- les droits des minorités et la lutte contre la discrimination
- la citoyenneté active et inclusive
- le droit d'asile et les droits des migrants
- le droit à la vie privée et la protection des données personnelles
- l'égalité de genre

NOS MÉTHODES

VEILLE POLITIQUE ET JURIDIQUE

La veille politique et juridique approfondie des politiques européennes ayant trait aux droits de l'Homme est essentielle pour améliorer la compréhension de l'impact de l'Union européenne sur les droits fondamentaux, des problèmes et risques qui se posent et pour la défense et protection des droits au niveau européen par les citoyens. L'AEDH suit les contributions de la Commission européenne, du Conseil des Ministres et du Parlement européen au processus législatif. Elle suit les auditions publiques et conférences pertinentes organisées par les institutions, des experts et la société civile.

TRAVAIL DE SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

L'AEDH informe ses membres et les citoyens sur les politiques de l'Union européenne et les évolutions législatives en lien avec les droits de l'Homme en Europe à travers des communiqués de presse, des bulletins thématiques, des newsletters, des rapports, de son site internet et des réseaux sociaux.

Des groupes de travail thématiques et des séminaires conjoints réunissant les membres de différents Etats de l'UE constituent le cadre de base pour l'élaboration de positions et analyses communes. L'AEDH met ses associations membres en réseau afin de partager les connaissances sur les contextes nationaux et d'échanger les bonnes pratiques ainsi que pour les former aux politiques européennes. Cela permet aux organisations membres de l'AEDH d'intégrer la dimension européenne dans leur travail quotidien et de sensibiliser les citoyens.

DIALOGUE AVEC LES INSTITUTIONS ET PLAIDOYER

L'AEDH fait entendre sa voix et la voix de ses membres auprès des décideurs européens à travers des textes de positionnements, des lettres ouvertes, des campagnes, en répondant aux consultations publiques et en organisant des conférences et des réunions avec les acteurs clés.

- Le dialogue avec le Parlement européen, seule institution européenne démocratiquement élue, est particulièrement important pour l'AEDH.
- L'AEDH est membre du dialogue structuré « groupe de la citoyenneté européenne active » de la Commission où elle s'engage pour une citoyenneté participative, sociale et inclusive.
- L'AEDH est membre du groupe de liaison de la société civile du Comité économique et social européen (CESE) depuis 2007. Le groupe de liaison est un lieu de dialogue et de coopération entre le CESE et des représentants des organisations et réseaux de la société civile. L'AEDH y représente le secteur des droits de l'Homme.
- L'AEDH contribue par son expertise au travail de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) en tant que membre de la plateforme des droits fondamentaux. La plateforme réunit plus de 300 organisations de la société civile et se veut un lieu d'échange d'informations et d'expertise. Les organisations de la société civile sont régulièrement invitées à répondre aux consultations publiques de l'Agence.
- L'AEDH fait partie des organisations de la société civile consultées par le Bureau européen d'appui en matière d'asile.

PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La voix de l'AEDH est renforcée par le travail en commun avec les organisations avec lesquelles elle partage valeurs et positions.

- L'AEDH entretient naturellement des relations avec la Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).
- Depuis juin 2012, l'AEDH est membre de plein exercice du Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), réseau qui promeut et renforce les droits de l'Homme et la réforme démocratique dans la région par la coopération entre les organisations de la société civile. L'AEDH participe aux groupes de travail « justice », « asile » et « liberté d'association » du REMDH
- L'AEDH est aussi membre du Conseil d'Administration du Forum civique européen (FCE)

ASILE ET IMMIGRATION

L'AEDH agit pour une Union européenne où le droit d'asile et le droit des migrants sont pleinement respectés. Chaque demandeur d'asile doit se voir offrir des conditions d'accueil qui lui permettent de vivre dignement tout au long de sa procédure d'asile. L'intégration des migrants et des réfugiés doit être une priorité.

NAUFRAGES EN MÉDITERRANÉE ET VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME À LA FRONTIÈRE SUD

L'AEDH se bat pour un changement de la politique européenne migratoire et pour le respect du droit à l'asile et des droits fondamentaux face à la situation dramatique des migrants en Méditerranée.

- un réseau transnational qui rassemble une centaine d'associations et d'ONG à travers 27 pays en Europe et travaille activement pour favoriser une appropriation civique et populaire de l'Europe.
- L'AEDH fait partie de la plateforme des ONG sur les politiques d'asile et d'immigration de l'Union européenne. Des réunions régulières entre les ONG travaillant sur ces sujets permettent aux participants de partager le savoir et l'expertise et de développer des démarches communes
- L'AEDH est membre de Société Civile Europe, une coordination permanente de la société civile au niveau européen qui vise à favoriser les échanges horizontaux entre les organisations et un plaidoyer efficace en faveur de l'égalité, de solidarité, d'intégration et de démocratie
- Le réseau informel Human Rights and Democracy Network (HRDN) dont l'AEDH est membre regroupe des ONG œuvrant dans la défense et la promotion des droits de l'Homme, avant tout dans les relations entre l'Union européenne et les pays tiers

• **Mobilisation de l'AEDH contre la politique mortifère de l'UE face aux naufrages**

Suite aux morts de milliers de personnes en Méditerranée et l'ignorance de l'Union européenne d'appels répétés de la société civile pour une politique d'accueil respectueuse des droits fondamentaux, l'AEDH a mobilisé en avril 2015 une quarantaine d'associations à travers l'Union européenne autour d'une expression commune de l'indignation de la société civile. Elle continuera à initier des actions communes pour faire en sorte que l'UE respecte ses engagements internationaux.

Lire les appels conjoints, initiés par l'AEDH :

[Migrants en Méditerranée, 32 organisations à travers l'UE en appellent au Conseil européen](#)

[Morts en Méditerranée : le déshonneur du Conseil européen](#)

- **Conférence Frontera Sur : « Frontière Sud : Y a-t-il des alternatives ? Pour une solution européenne au drame des frontières de Ceuta et Melilla »**

La Conférence Frontera Sur, dont l'AEDH était partenaire, était organisée par Migreurop, Andalucía Acoge, ElIn, S.OS Racismo, CEA(R) (Comisión Española de Ayuda al Refugiado) et l'APDHA (Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía), association espagnole membre de l'AEDH. Ceuta et Melilla sont deux enclaves espagnoles au Maroc entourées par des barrières frontalières. Parce que les enclaves ne font pas partie de l'Espace Schengen, les migrants ayant atteint ces villes ne peuvent pas se rendre sur la péninsule et leur droit à la protection internationale est limité. Les migrants qui réussissent à passer la barrière sont quasi-systématiquement renvoyés vers le Maroc, en contradiction avec le principe de non-refoulement. D'un côté de la frontière comme de l'autre, les conditions de vie des migrants sont très difficiles et le processus de régularisation est particulièrement long et aléatoire. La conférence Frontera avait pour but de trouver des alternatives à la situation des migrants à Ceuta et Melilla et de les porter au Parlement européen.

LE PAQUET ASILE ET SA TRANSPOSITION DANS LA LÉGISLATION NATIONALE

Avec l'adoption du « paquet asile » au niveau européen, il revient aux Etats-membres de transposer les directives le composant dans leurs législations nationales. Les directives ne fixant que des normes minimales aux Etats-membres, l'AEDH a publié une note d'analyse (Intégrer le paquet asile dans le droit national) montrant les enjeux de certains points de la réforme et la façon dont elle pouvait donner lieu à une transposition favorable aux personnes en recherche de protection. Elle a également pointé les dispositions qui pouvaient, a contrario, entraîner un recul des droits de ces personnes. A l'appui de cette note, elle s'est chargée depuis 2013 de former des associations aux enjeux essentiels du paquet asile pour leur permettre d'accompagner les processus de transposition nationale et de défendre une haute protection des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Dans la période 2014 - 2015, l'AEDH a organisé, en coopération avec son membre allemand, l'Internationale Liga für Menschenrechte, une session de formation à destination des associations allemandes à Berlin en décembre 2014. Pour en savoir plus, consultez : <http://www.aedh.eu/Seminaire-AEDH-La-transposition-du.html>.

PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS DU BUREAU EUROPÉEN D'APPUI EN MATIÈRE D'ASILE (EASO)

- **Rapport 2014 sur la situation de l'asile**

L'AEDH a transmis ses observations sur la situation de l'asile et des demandeurs d'asile ou réfugiés dans les pays de ses membres en 2014. Elle a également rappelé les actions qu'elle a menées durant l'année, notamment sur la transposition du RAEC dans les législations nationales.

- **EASO a également consulté les ONG comme l'AEDH sur son Programme pour 2016**

Dans sa contribution, notre association a demandé à ce qu'EASO contrôle de très près la mise en œuvre du Régime d'Asile Européen Commun (RAEC) dans les États Membres, non seulement au niveau législatif mais aussi dans les faits. La société civile doit être fortement informée de la mise en œuvre de ce RAEC et notamment du Règlement Dublin III, particulièrement sensible.

- **Identification des demandeurs d'asile vulnérables**

Dans le souci de faciliter la transposition de certaines dispositions du RAEC, l'EASO a décidé de mettre en place un « outil » pour aider les autorités administratives des États membres à identifier les demandeurs d'asile « vulnérables ». En s'appuyant sur les contributions de plusieurs de ses membres, l'AEDH a tenu à répondre à la consultation lancée auprès de la société civile afin d'ex

primer toutes les réserves que suscite ce projet d'outil. Notre association estime, en effet, que la « vulnérabilité » n'est pas une valeur qui peut être mesurée, voire hiérarchisée, sur la base d'une liste de critères « objectifs » ; elle estime, en outre, que déléguer l'identification de la vulnérabilité à des personnels administratifs - voire des « policiers » - sans l'appui de professionnels de la médecine et de l'action sociale renverrait cette question, pourtant cruciale pour certaines personnes, à une vision technico-administrative qui n'est pas celle du législateur européen. Toute demande d'asile est individuelle et doit faire l'objet d'une évaluation individuelle.

Pour lire les contributions de l'AEDH aux consultations : <http://www.aedh.eu/L-AEDH-a-repondu-a-3-consultations.html>

DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES MIGRANTS DANS L'UE. UNE FICHE DE SYNTHÈSE DE L'AEDH

L'AEDH a conçu une fiche de synthèse pour présenter les différents textes encadrant les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) des migrants dans l'UE afin de servir de base d'information dans la perspective des différentes réformes législatives à venir en application des directives européennes.

Dans la législation de l'UE, il n'existe pas de texte traitant directement des droits économiques ou sociaux des migrants. Les principales dispositions figurent dans les directives encadrant l'immigration, et notamment l'immigration de travail, et dans celles du « régime d'asile européen commun » qui doivent être transposées dans les législations nationales en 2015 ou 2016.

Ces directives déterminent les objectifs à atteindre par les Etats membres. Toutefois, elles laissent aux Etats membres le choix des moyens pour y arriver. Il appartient à la société civile de veiller à ce que les Etats membres ne se livrent pas à une interprétation restrictive de ces directives et que leur transposition aille de pair avec le plein respect des droits économiques et sociaux des migrants qu'ils soient « travailleurs », demandeurs d'asile ou réfugiés.

La fiche de synthèse est disponible sur le site web de l'AEDH : <http://www.aedh.eu/L-AEDH-publie-une-fiche-de.html>.

DÉNONCIATION DES ACCORDS DE RÉADMISSION

L'AEDH dénonce fortement les accords de réadmission conclus entre l'Union européenne et les pays tiers en vue des risques de non-respect des droits des migrants que les accords de réadmission posent mais aussi de la méthode suivie par l'UE pendant la négociation et la mise en œuvre des accords.

L'AEDH contribue régulièrement à des appels contestant le contenu et les orientations des accords de réadmission avec les pays du Sud de la Méditerranée, notamment sur l'accord de réadmission de l'Union européenne avec la Tunisie <http://www.aedh.eu/Communique-de-presse-conjoint.2498.html> et avec la Turquie <http://www.aedh.eu/Entree-en-vigueur-de-l-ac-cord-de.html>.

REJET D'UNE PROPOSITION DE LOI QUI ACCROÎT LA VULNÉRABILITÉ DES RÉFUGIÉS

Dans une lettre conjointe initiée par le REMDH, sept organisations dont l'AEDH appellent les parlementaires danois à rejeter une proposition d'amendement à la Loi sur les réfugiés qui vise à limiter le nombre de réfugiés obtenant l'asile au Danemark et accroît la vulnérabilité des réfugiés.

La lettre ouverte est disponible sur le site de l'AEDH : <http://www.aedh.eu/Lettre-ouverte-conjointe-ap-pelant.html>

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'AEDH défend le droit à la vie privée et lutte pour la protection des données personnelles. Des considérations de sécurité, comme la protection des frontières, le contrôle de l'immigration et la lutte contre le terrorisme ne sauraient justifier l'érosion du droit à la vie privée et la protection des données personnelles.

RÉFORME DU CADRE GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES DANS L'UNION EUROPÉENNE

En janvier 2012, la Commission européenne a proposé un règlement général sur la protection des données, complété par une directive concernant le traitement des données personnelles par les autorités publiques dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. L'AEDH a plaidé auprès des parlementaires pour un haut niveau de protection des données personnelles du règlement général et a lutté notamment pour que la directive concernant le traitement des données par des autorités de justice et de police ait le même niveau de protection des données que le règlement général. Le Parlement européen a adopté le règlement et la directive en plénière en février 2014. Il revient maintenant au Conseil de compléter la réforme.

TRAVAIL POUR LA MODERNISATION DE LA CONVENTION N° 108 DU CONSEIL DE L'EUROPE

Depuis 2011, l'AEDH est membre observateur du Bureau du Comité consultatif, chargé de la modernisation de la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe. Bien que n'ayant pas le droit de vote, l'AEDH a pu faire entendre ses propositions de modifications. L'AEDH propose des amendements allant dans le sens d'une meilleure protection de

la vie privée et des données à caractère personnel. Qu'il s'agisse de la définition des données sensibles, de celle du consentement à la collecte des données ou bien de l'ouverture à l'adhésion à des organisations internationales, des protections à exiger pour les transferts vers des pays tiers, l'AEDH essaie de convaincre, même si ses propositions vont parfois « trop loin » pour les représentants des Etats.

La nouvelle version de la Convention pour la protection des personnes a l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel [ste n° 108] est maintenant finalisée. Le Bureau du T-PD doit maintenant revoir le rapport explicatif (l'AEDH suivra avec attention cette mise à jour car nombre de ses propositions ont été renvoyées au Rapport explicatif) et un comité ad-hoc a été mis en place chargé de présenter ces textes au Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe.

PROJET « FICHAGE, INFORMER LES CITOYENS »

Le projet « Fichage, Informer les citoyens : passeport pour les données personnelles » souhaite pallier le manque de connaissance des citoyens sur les fichiers qui sont réalisés par les autorités publiques et sur l'utilisation qui est faite de leurs données personnelles. Le projet a duré de janvier 2013 à juin 2014 et a été coordonné par la Ligue française des droits de l'Homme, et les partenaires incluent l'AEDH, Hungarian Civil Liberties Union, Humanistische Union en Allemagne, Action Luxembourg Ouvert et Solidaire – Ligue des Droits de l'Homme et le réseau des Magistrats européens pour la démocratie et les libertés (MEDEL).

Les partenaires ont analysé le fichage dans 14 Etats membre et au niveau de l'UE et ont utilisé les résultats de cette recherche pour leur travail de dialogue et plaidoyer avec les institutions européennes et nationales. Ils ont développé des outils pour la sensibilisation des citoyens européens

aux risques liés au fichage institutionnel et l'explication des possibilités des recours contre l'utilisation de leurs données et du rôle des autorités de protection des données. L'AEDH a pris en charge notamment l'analyse des fichiers européens dans le domaine de police et justice (SIS, VIS II, Eurodac, Ecris). Ces outils sont utilisés pour des sessions de formation visant les défenseurs des droits et les citoyens et nourrissent le travail de plaidoyer de l'AEDH.

Les outils sont disponibles sur le site de l'AEDH : <http://www.aedh.eu/Projet-Fichage-informer-les.html>.

LE PROJET INSEROM : LES ROMS ONT DES DROITS !

Le projet Inserom : les Roms ont des droits ! (janvier 2013 – décembre 2014) vise à lutter contre la discrimination à laquelle les Roms sont confrontés partout en Europe par le biais de l'éducation aux droits de l'Homme et l'autonomisation des communautés Roms.



Le projet a été coordonné par le membre français de l'AEDH, la Ligue des droits de l'Homme, et les partenaires incluent l'AEDH et ses membres Asociación Pro Derechos Humanos Andalucía (APDHA), le Comité helsinki tchèque et Black and Ethnic Minorities in Scotland (BEMIS).

Les partenaires ont développé un outil de référence qui explique la législation par rapport aux droits fondamentaux au niveau européen et dans les pays des partenaires. Ils ont créé également un guide pour les formateurs leur aidant à transmettre efficacement les informations contenues dans l'outil de référence et à améliorer les formations qu'ils entreprennent.



L'outil de référence et le guide des formateurs sont disponibles sur le site du projet Inserom : www.inserom.eu.

L'AEDH organise régulièrement des formations dans les différents Etats-membres de l'UE, notamment à Sofia en octobre 2014 avec le membre bulgare de l'AEDH, EADHR-Bulgarie et de nombreuses associations Roms.

CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE

COLLOQUE SUR L'ÉTAT DES DROITS DE L'HOMME DANS L'UNION EUROPÉENNE

L'AEDH agit pour une Union européenne démocratique et transparente dans laquelle les citoyens ont un réel pouvoir. Elle promeut une citoyenneté européenne inclusive et sociale fondée sur la résidence. L'AEDH vise à favoriser la participation des citoyens au niveau européen.

En décembre 2014, l'AEDH a co-organisé avec son membre allemand, l'Internationale Liga für Menschenrechte (ILMR) et la FIDH un colloque sur l'état des droits de l'Homme dans l'Union européenne à l'occasion du 100ième anniversaire de l'ILMR.

SÉMINAIRE SUR L'ÉTAT DE DÉMOCRATIE EN EUROPE DU SUD-EST

En novembre 2014, l'AEDH a co-organisé avec son membre bulgare, European Association for the Defence of Human Rights-Bulgaria (EADHR-BG) un séminaire sur l'Etat de démocratie dans l'Europe de Sud-Est. Des intervenants de Grèce, de Bulgarie et de Roumanie ont échangé sur les nombreux défis auxquels les associations sont confrontées dans leurs pays. L'échange a été complété par l'intervention de l'AEDH.

ATELIER DE RÉFLEXION SUR L'EXTRÊME DROITE

En décembre 2014, l'AEDH a co-organisé avec son membre français, la Ligue des Droits de l'Homme, un atelier de réflexion sur l'extrême droite en Europe. Il s'agissait d'échanger sur les situations nationales, mais surtout de réfléchir collectivement aux perspectives d'actions pour les défenseurs des droits de l'Homme pour combattre efficacement les dérives nationalistes et xénophobes.

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS PARTENAIRES : SOCIÉTÉ CIVILE EUROPE

«Société Civile Europe» a été lancé le 16 décembre par trente réseaux européens, dont l'AEDH, avec l'objectif de mettre en place une coordination permanente de la société civile organisée au niveau européen pour favoriser les échanges horizontaux entre les organisations de la société civile et donner une voix puissante pour un plaidoyer efficace en faveur des changements de politiques portant sur la justice sociale, les droits fondamentaux pour tous et toutes et une vraie démocratie européenne.

Le manifeste de Société Civile Europe est disponible sur le site du Forum Civique Européen : http://www.civic-forum.fr/site/images/stories/pdf/societe_%20civile_europe_manifeste.pdf.

RÉDACTION D'UNE FEUILLE DE ROUTE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 11 DU TRAITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

L'AEDH a contribué à la rédaction d'une feuille de route par le groupe de liaison du Comité économique et social européen, dont l'AEDH fait partie, sur la mise en œuvre de l'article 11 du traité de l'UE relatif au dialogue de l'UE avec la société civile.

La feuille de route est disponible dans plusieurs langues sur le site du Comité économique et social européen : <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.en.events-and-activities-ngo-forum-riga-documents>.

DÉNONCER MÉTHODE ET DISPOSITIONS DU PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT – TTIP

L'AEDH a réuni ses organisations membres en avril 2015 pour examiner ensemble les implications pour les droits de l'Homme et la démocratie du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Le séminaire était l'occasion de mettre en lumière les risques pour les droits économiques et sociaux, les données personnelles et les normes environnementales, mais aussi de faire le point sur le manque de transparence des négociations et les possibilités d'intervention. Des intervenants du monde parlementaire, associatif et syndicaliste ont donné d'importantes pistes pour les moyens d'action pour les associations des droits de l'Homme. Le séminaire a débouché sur la publication d'une prise de position par l'AEDH.

Lire position de l'AEDH sur le site de l'association : <http://www.aedh.eu/Les-traites-transatlantiques-de.html>.

DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

L'AEDH agit pour une Union européenne qui garantit les droits économiques, sociaux et culturels et promeut une citoyenneté sociale européenne basée sur la résidence.

LUTTE POUR UNE AUTRE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DANS L'UNION

L'AEDH prend régulièrement position sur l'orientation actuelle de la politique économique et sociale de l'Union européenne par ses communiqués, ses articles d'analyse et par ses interventions dans les conférences. L'AEDH est également membre d'AlterSommet qui rassemble des syndicats, ONG et mouvements sociaux pour défendre l'Europe sociale.

A ce titre, l'AEDH a notamment soutenu le communiqué d'AlterSommet « Give Greece a chance » en mars 2015, disponible sur le site d'AlterSommet: <http://www.altersummit.eu/accueil/article/give-greece-a-chance-259>.

Séminaire : Comment agir pour l'inclusion sociale ?

En coopération avec le Comité économique et social européen, l'AEDH a réuni des organisations des droits de l'Homme de toute l'Europe afin de mettre en lumière la situation actuelle dans différents Etats-membres et de discuter les bonnes pratiques et stratégies pour combattre la discrimination et faire avancer l'inclusion sociale. Les membres de l'AEDH ont présenté respectivement la situation en Belgique, en Bulgarie, en Croatie, en France et à Malte et les moyens d'action associatifs dans les différents pays. Des représentants du CESE et des réseaux européens ont analysé le rôle de l'UE pour une citoyenneté sociale et inclusive.

COMMUNICATION

LE SITE INTERNET, LA PAGE FACEBOOK, LE COMPTE TWITTER

Le site Internet, la page Facebook et le compte twitter de l'AEDH offrent une vue globale sur les droits de l'Homme dans l'Union européenne en faisant référence aux évolutions législatives, aux analyses et statistiques des centres de recherche, aux activités et publications de l'AEDH et de ses 32 membres. Pour chaque thématique, le site web contient l'essentiel de la législation européenne, les activités et les positions de l'AEDH, les activités et prises de position de ses membres et partenaires au niveau régional, national et européen.

LA NEWSLETTER

La newsletter de l'AEDH contient les principaux événements de deux semaines ayant un lien avec les droits de l'Homme dans l'Union européenne. Elle reflète autant le niveau européen que les différents Etats-membres. Elle donne un aperçu de l'actualité législative au niveau européen et des activités et positions de l'AEDH et de ses membres.

La newsletter est publiée en anglais et en français et diffusée à environ 1000 personnes (membres, personnes contacts de la société civile, citoyens).

LES COMMUNIQUÉS ET NOTES D'ANALYSES

L'AEDH prend régulièrement position au niveau européen pour informer les citoyens européens et interpeller les décideurs politiques lorsqu'il y a une atteinte ou un risque d'atteinte aux droits fondamentaux. Par ses communiqués et notes d'analyses, l'AEDH cherche à encourager les citoyens à s'emparer des grands débats européens et

s'impliquer dans la vie démocratique européenne. L'AEDH publie souvent des communiqués conjoints avec ses organisations membres afin d'attirer l'attention sur des situations de non-respect des droits de l'Homme ayant lieu dans un Etat-membre.

Les communiqués sont diffusés aux citoyens européens, aux parlementaires, aux représentants des institutions, à des partenaires de la société civile et aux journalistes grâce à la publication dans différentes langues : en anglais et français systématiquement et souvent en italien, en allemand ou en espagnol.

L'AEDH DANS LA PRESSE

L'AEDH a eu un large écho dans les médias en ayant été citée plus de 20 fois dans les médias européens et nationaux (journal, radio, télévision), par ex. dans Radio France Internationale, el diario, taz, woxx, le blog wakeupinfo, alternatives économiques et autres.

Les analyses et les prises de position de l'AEDH ont été reprises par des nombreux centres de recherche, par ex. le Regional Centre for Minority Rights, Bridging Europe etc.

Ces références reflètent la reconnaissance croissante du travail de l'AEDH et une visibilité accrue de l'association en tant que référence pour les questions de droits de l'Homme en Europe.

LES MEMBRES DE L'AEDH

L'AEDH tient sa force du savoir et de l'expérience de ses membres. Le développement continu de son réseau renforce son expertise et la légitimité de son action auprès des institutions européennes. Les membres bénéficient de leur affiliation à l'AEDH par un renforcement de leur savoir sur les politiques européennes, l'échange de bonnes pratiques et le travail en commun ainsi que d'une voix forte au niveau européen.

En mai 2014, l'AEDH compte 31 organisations membres dans 23 pays européens dont trois réseaux européens en tant que membres partenaires et un membre observateur.

L'AEDH peut s'appuyer sur un nombre croissant d'adhérents individuels qui démontre l'engagement de l'AEDH pour un mouvement civique européen pour les droits de l'Homme. Les cotisations des organisations membres et des adhérents individuels sont essentielles pour que l'AEDH puisse faire face au quotidien et s'engager pour une Europe des droits de l'Homme en s'appuyant sur des fonds propres. Pour des informations sur l'adhésion à l'AEDH, veuillez consulter <http://www.aedh.eu/-Devenir-membre-.html>.

MEMBRES DE PLEIN EXERCICE EN MAI 2014

ALLEMAGNE	Internationale Liga für Menschenrechte	ESTONIE	Legal Information Centre for Human Rights
AUTRICHE	Österreichische Liga für Menschenrechte	FINLANDE	Ihmisoikeuslitto – Finnish League for Human Rights
BELGIQUE	Ligue des droits de l'Homme Liga voor Mensenrechten	FRANCE	Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen
BULGARIE	Association pour la Défense des droits de l'Homme-Bulgarie (ADHR-BG)	GRECE	Ligue hellénique pour les droits de l'Homme
CHYPRE	KISA – Action for Equality, Support, Antiracism	HONGRIE	Comité Helsinki hongrois
CROATIE	Croatian Law Center	ITALIE	Asociazione Recreativa i Culturale Italiana (ARCI) Lega Italiana per i diritti dell'Uomo Unione Forense per la Tutela dei Diritti dell'Uomo
ESPAGNE	Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA) Institut de Drets Humans de Catalunya (IDHC)		

		MEMBRES PARTENAIRES	
LETTONIE	Latvian Human Rights Committee		EDRI Génération 112 Solidar
LITUANIE	Lithuanian Human Rights Association Lithuanian Human Rights League		
LUXEMBOURG	Action Luxembourg Ouvert et Solidaire – Ligue des droits de l'Homme (ALOS-LDH)		
MALTE	Malta Association of Human Rights		
PAYS-BAS	Liga voor de Rechten van de Mens		
POLOGNE	Otwarta Rzeczpospolita – Open Republic		
PORTUGAL	Liga Portuguesa dos Direitos Humanos – Civitas		
REPUBLIQUE TCHEQUE	Comité Helsinki tchèque		
ROUMANIE	Asociatia Pro Democratia		
ROYAUME-UNI	Black and Ethnic Minorities Infrastructure in Scotland – BEMIS		
SUISSE	Ligue suisse des droits de l'Homme		

MARIA VITTORIA ARPAIA, membre - Lega Italiana Dei Diritti Dell'Uomo (LIDU)

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

MARIA STEFANIE CATALETA, membre - Lega Italiana Dei Diritti Dell'Uomo (LIDU)

RUMIANA DECHEVA, membre - European Association for the Defence of Human Rights-Bulgaria (EADHR)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale annuelle, composée par les membres de l'AEDH définit la politique générale de l'association, elle valide le bilan financier et le rapport d'activité. L'Assemblée générale décide de l'adhésion de nouvelles organisations à l'AEDH et élit le bureau exécutif.

STEFANIE GRYSOON, membre - Liga voor Mensenrechten (LvM), Belgique

EMILIE PESSELIER, membre - représentante des membres individuels

MARIJA STACIOKIENE, membre - Lithuanian Human Rights League (LHRL)

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le bureau exécutif est élu par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans. Il est responsable pour la mise en œuvre de la politique générale de l'association telle que déterminée par l'Assemblée Générale.

STOIL TZITZELKOV, membre - représentant des membres individuels

TONY VAN LOON, membre - Liga voor Mensenrechten (LvM), Belgique

ROBERTO VISMARA, membre - Lega Italiana Dei Diritti Dell'Uomo (LIDU)

Au premier avril 2015, le bureau exécutif élu en juin 2014 est composé des membres suivants :

ANGELIKA WATZL, membre - Österreichische Liga für Menschenrechte, Autriche

DOMINIQUE GUIBERT, président
Ligue des droits de l'Homme (LDH), France

TANVEER PARNEZ, membre
Black and Ethnic Minorities in Scotland (BEMIS)

PHILIPPOS MITLETTON, vice-président - Ligue hellénique des droits de l'Homme (HLHR)

MARYSE ARTIGUELONG, membre
Ligue des droits de l'Homme (LDH), France

VAN VLIET GERARD, vice-président - Liga voor de Rechten van de mens (LVRM), Pays-Bas

ALEKSEJS DIMITROV, membre
-Lithuanian Human Rights Committee

MOHAMED ZYAD, secrétaire général - Liga voor de Rechten van de Mens (LVRM), Pays-Bas

MANUEL MALHEIROS, membre
-Liga Portuguesa dos Direitos Humanos - Civitas

RAFAEL LARA, secrétaire général - Asociación Pro Derechos Humanos Andalucía (APDHA)

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

CATHERINE TEULE, vice-présidente
Ligue des droits de l'Homme (LDH), France

PIERRE BARGE, président d'honneur
LDH France

KNUT ALBRECHT, secrétaire général
Internationale Liga für Menschenrechte

DAN VAN RAEMDONCK, président d'honneur
LDH Belgique

DAVID BUSUTTIL, trésorier
Malta Association of Human Rights (MAHR)

L'ÉQUIPE SALARIÉE AU 1 MAI 2015

YVONNE EBNER, chargée de mission

JONATHAN QUETS, chargé de gestion administrative, financière et développement

STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES

De manière régulière, l'AEDH accueille trois stagiaires à son siège. Ils apportent un soutien précieux au travail quotidien de l'AEDH. Ainsi, l'AEDH voudrait remercier Marion Galissard, Morgane Chiocchia, Lénaïg Le Fouillé, Marianna Moioli, Maureen Ganser, Jérôme Regnier, Lucie Montard et Morgane Coulon pour leurs contributions en 2013 et 2014.

L'AEDH se comprend avant tout comme une

association des citoyens, d'exercice de la citoyenneté. La plus grande partie de l'activité de l'AEDH repose sur une activité militante et bénévole. Au-delà des membres du bureau exécutif, l'association peut compter sur le soutien de nombreux bénévoles pour des tâches telles que la traduction de ses publications, l'interprétation lors de ses événements, l'apport juridique et la comptabilité, mais aussi le travail sur le fonds.

L'AEDH TIENT À REMERCIER VIVEMENT:

Marta Alzina
 Cheo Arconada
 Marion Bouvier
 Claude Brulant
 Joe Burbridge
 Rhonda Campbell
 Claudia Carpenter
 Mercedes Conde
 Danielle Conge
 Alison Corney
 Emily Divinagracia
 Katia Feo
 Javier Ferreira
 Dominique Guibert
 Sarah Hunt
 Viviane de Lafond
 Teri Jones-Villeneuve
 Raghu Krishnan
 Andrea Lessard
 Niamh O'Brien
 Miren Olaciregui
 Emilie Pesselier
 William Setters
 Julie Sommereijns
 Gregorio Villalobos
 Jean-Paul Wald
 Claude Weber

POUR LEUR SOUTIEN À L'AEDH EN 2014 ET 2015 ET AU-DELÀ.

MOYENS FINANCIERS 2014

Subventions publiques	135.641,81
Commission européenne	
DG Communication, Europe pour les citoyens	84.857,92
DG Education, Lifelong Learning Programme	18.107,69
DG Communication, Année européenne pour les citoyens	2.389,00
DG Justice, Programme Droits fondamentaux et citoyenneté	36.152,83
DG Justice, Programme Progress	486,47
Cotisations	9.250,40
Cotisations des organisations membres	4.595,00
Cotisations des adhérents individuels	4.655,40
Dons	57.178,80
Total	208.423,11